Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 619

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: V.W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264566

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le 3 juin, dès 8 heures et demie, le Comité de l'Alliance est en séance et jouit d'une atmosphère toute spéciale, car il siège dans l'hospitalier salon de Mlle Nef à Herisau, et dès que l'air matinal se sera réchauffé, il abandonne la pièce au plafond bas pour le jardin, où les fleurs et les légumes occupent respectivement la place qui leur est due en l'an 1942. L'ordre du jour est à peine attaqué qu'une fanfare à l'exercice se fait entendre et, dans le silence, chacune écoute l'air du beau chant grave de la Landsgemeinde: *Alles Leben strömt aus Dir*. Puis le Comité reprend avec entrain ses délibérations.

Etant souvent appelé à fournir les noms de personnalités aptes à remplir différents mandats, le Comité a parfois de la peine à trouver au bon moment la personne qualifiée. La présidente demandera donc à l'assemblée générale des *Frauenzentralen* de prier les Centres de liaison des Sociétés féminines de dresser des listes de noms qui pourraient être utilisés à cet effet.

Le Comité a été heureux de recevoir dix-sept propositions pour l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Alliance, qui aura lieu les 3 et 4 octobre à Lausanne. Plusieurs d'entr'elles touchaient aux mêmes sujets, et celles qui n'ont pu être retenues pour l'ordre du jour seront étudiées par les diverses Commissions. Malgré le grand nombre de propositions, il est prévu seulement deux conférences et une communication, deux Commissions seulement présenteront un rapport détaillé; de cette façon, l'on aura suffisamment de temps pour discuter. L'ordre du jour de cette Assemblée sera communiqué dans une prochaine circulaire.

Le Comité a examiné les propositions de la Commission des femmes professionnellement occupées en rapport avec l'activité de l'Office suisse pour les professions féminines. D'autre part, le Comité de la Semaine suisse ayant repris le rôle de médiateur dans le différend Label-Duttweiler, le Comité de l'Alliance estime que tant lui-même que l'Office des professions féminines n'auront plus à s'en occuper désormais.

Il a approuvé la proposition de la Commission de la paix, de changer son nom et d'étudier dorénavant les problèmes d'après-guerre qui se poseront pour notre pays.

La Fondation *Pro Helvetia* a remis au Service de conférence des femmes suisses une subvention pour favoriser l'éducation nationale, qui lui permettra de poursuivre son travail.

En ces temps de restrictions, l'ordre du jour du Comité est toujours largement fourni de questions relatives à l'alimentation et aux textiles. Mlle Nef a d'ores et déjà fait une démarche auprès de M. Kellerhals, de la régie fédérale des alcools pour qu'une partie importante de la prochaine récolte de raisins soit utilisée comme aliment, et non pas transformée en boissons alcooliques. Cette proposition a été bien accueillie et mise à l'étude. Mme Schönauer a assisté à une conférence à Berne, où l'on a étudié la question de l'utilisation rationnelle de la récolte de cerises qui promet d'être belle. Un communiqué sera envoyé à la presse.

La nouvelle Commission consultative de l'Office fédéral d'assistance pendant la guerre a été constituée (notre Présidente en fait partie) et a tenu une séance au cours de laquelle la grave question d'une augmentation éventuelle du prix du pain a été examinée, ainsi que la répartition d'étoffes à prix réduit par contingentement entre les cantons. Cette Commission recommande également d'utiliser la possibilité d'échanger des vêtements usagés contre des coupons de textiles, la plupart des cantons ayant ouvert un Office à cet effet.

Le Comité a encore entendu des rapports de plusieurs de ses membres sur leur participation à diverses séances ; puis, étant arrivé au bout de son ordre du jour qui ne comptait pas moins de dix-sept numéros, il a été bien récompensé de son labeur assidu ! Sa présidente l'a entraîné sur les crêtes qui entourent Herisau, d'où il découvrira le paysage d'Appenzell aux collines innombrables couvertes de fleurs et de graminées, dominé par la longue chaîne rocheuse du Saentis.

Les membres appenzellois du Comité ont gardé le secret d'une hospitalité toute écossaise. Ainsi, après une agréable soirée, tout le monde se retrouva le lendemain, dès l'aube, pour aller à Appenzell. Là, à travers les vieilles rues et les prairies se déroulait la procession de la Fête-Dieu: que de magnifiques costumes, robes à petits plis, rouges, vertes, magenta, violettes, bleues et brunes, tabliers de brocard aux teintes douces, et coiffes somptueuses. Devant les autels élevés sur les places, s'étendent des tapis éclatants faits de trolles et d'orchis. La nostalgie de la montagne ayant ainsi été éveillée, nos guides nous font ensuite grimper jusqu'à un ravissant petit lac entouré de sapins et de prairies d'un beau jaune, au pied du Saentis. C'est devant ce délicieux paysage que nous prenons un dernier repas, avant de nous séparer de nos hôtes appenzelloises qui nous ont si bien accueillies et ont composé avec tant de sollicitude le programme de ces deux journées.

V. W.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Une Assemblée générale à Genève.

Formule excellente que celle qu'ont adoptée les suffragistes genevoises pour leur Assemblée annuelle en la divisant en deux parties: l'une administrative, l'autre artistique, avec, au milieu, un pique-nique cordial, qui offre, dans les salons fleuris de la rue Et.-Dumont, une occasion toujours appréciée d'échanges de vues et de conversations amicales.

La partie administrative débuta par le rapport du Comité, comme à l'ordinaire vivant et documenté, qui insista tout spécialement sur la nécessité de l'action suffragiste à l'heure actuelle, répondant ainsi aux « A quoi bon ? » et aux « Ce n'est pas le moment... » sceptiques et désabusés de tant de ceux qui jugent la revendication suffragiste désuète et hors de propos. Mlle Gourd montra au contraire avec force comment elle est plus nécessaire que jamais: d'abord, et comme l'a si bien dit Mme Vischer-Alioth à Bienne, pour permettre à la femme de mieux servir son pays; puis pour lui permettre aussi de travailler efficacement à préparer l'après-guerre, et enfin pour défendre les droits de la femme, constamment méconnus et attaqués dans bien des domaines (travail, nationalité, etc.). — A la suite de ce rapport, une discussion s'engagea sur quelques moyens de propagande nouveaux, notamment celui de dessins animés à faire passer sur l'écran des cinémas; puis on entendit avec plaisir Mme Bondallaz narrer avec verve les journées suffragistes de Bienne.

Quant à la partie musicale, elle donna l'occasion d'applaudir des artistes aussi bien doués que Mlle Y. Buyssens, pianiste et flûtiste, MM. Divernois, violoniste, et Fragulione, violoncelliste, et surtout Mlle S. Renaud, organisatrice de toute cette soirée, qui chanta de délicieux *lieds* de Marg. Canal, et dit avec un rare talent d'émouvantes chansons populaires égyptiennes. Enfin deux mignonnes musiciennes en herbe, l'une accordéoniste et pianiste, l'autre chanteuse à la petite voix pure, apportèrent à cette heure musicale une contribution qui obtint le succès qu'elle méritait. Bonne soirée à l'actif du mouvement suffragiste genevois.

X.

Changement d'équipe à Neuchâtel.

L'Union Féministe pour le Suffrage a eu le regret de voir son Comité perdre son plus ancien membre, Mlle Elisabeth Jeanrenaud, qui en faisait partie depuis sa fondation, et qui lui a toujours rendu fidèlement les plus signalés services. Esprit ouvert et cultivé, connaissant son Neuchâtel comme personne, Mlle Jeanrenaud reste irremplaçable.

De son côté, Mlle Bréting, atteinte par le règlement inexorable, quitte la présidence qu'elle a occupée pendant six ans avec distinction, avec un zèle ardent pour la cause et une précieuse expérience acquise à la direction de la section de La Neuveville. Mlle Bréting a été une présidente toujours amène et gracieuse, dure pour elle seule et intrépide quand il s'agissait de suffrage. La Société continue de compter sur elle, bien qu'elle ait voulu rentrer dans le rang, et lui garde, ainsi qu'à Mlle Jeanrenaud, un respectueux attachement. Elle salue en Mme Faessler une jeune présidente pleine de zèle, elle aussi, à qui sont confiées les destinées du suffrage en notre ville, Mme Kunz-Bard complète le Comité, qui attend beaucoup de cette nouvelle collaboratrice.

E. P.

Petit Courrier de nos Lectrices

V.-R. F. (Neuchâtel) *continue à frapper sur le même clou qu'elle essaye toujours d'enfoncer plus profondément, en déplorant une fois de plus l'indifférence de tant de femmes en matière de politique. Aussi longtemps que la majorité des femmes suisses répondra, lorsqu'on essaye d'aborder avec elles un sujet de politique nationale actuelle: « J'ai mon ménage à faire, mon mari à contenter, mes enfants à élever, je n'ai pas le temps de m'occuper de politique. Du reste, ça m'est bien égal et ne m'intéresse pas... », les choses en resteront là. Aussi longtemps que ce ne sera qu'une minorité qui s'intéressera à la chose publique, lira les journaux, échangera son opinion avec les hommes de sa famille, commentera tel ou tel article de presse sur telle ou telle votation... nous n'aurons pas le droit de vote.*

Or, si nous le désirions, ce droit, nous l'aurions. Il faut *donc que nous fassions comprendre, chacune de nous dans notre sphère et notre famille, l'injustice que nous subissons d'être ainsi traitées en mineures.* Il faut *donc qu'à chaque occasion, nous nous tenions au courant des événements politiques, en parlions avec nos maris, nos frères, nos fils, prouvant ainsi notre capacité à devenir de véritables citoyennes suisses !*

isolé et si certains documents ne décelaient pas l'incapacité où étaient des femmes de milieux élevés à signer leur nom...

Il est intéressant de signaler le respect de la loi pour les droits féminins. Le droit civil genevois laissait la femme participer à la gestion des affaires, elle était consultée, elle pouvait librement consentir, autoriser et disposer de ses biens. Une partie de ces droits fut modifiée à l'avènement de la Réforme. Françoise Girard, qui vivait en 1526, jouissait pleinement de la capacité civile, alors que pour Dame Royaume et Dame Piaget, ce droit était restreint par l'ordre nouveau instauré à partir de l'année 1536. Le nouveau code mettait la femme sous la puissance du mari. Sans son consentement, elle ne pouvait ester en justice, contracter et disposer de ses biens. S'il s'agissait de s'obliger pour son mari, l'épouse devait y être autorisée par deux des plus proches parents ou des personnes connues; mais en l'état de veuvage, les deux voisines de la Corraterie, par exemple, auraient eu le droit de tutelle sur leurs petits Royaume ou leurs petits Piaget...

. . . . . .

Et maintenant, si l'on excepte Jeanne de Jussie et Marie Dentière, où reposent-elles ces Genevoises dont nous avons rappelé le souvenir ? Que sait-on de leurs idées, de leurs conversations échangées, alors, en patois ? Retenues dans la ville ceinturée où les salons n'existaient pas, mais où il n'est pas certain que l'on s'ennuyât, elles accomplissaient leur programme quotidien sous le regard sévère de leur conscience. Si aucun auteur ne les a vues sourire, il n'est pas dit que leur gaîté fût chose rare et qu'elles ne prissent plaisir à tourner un « virolet » !...

... Et lorsqu'au jour finissant, la nuit et le silence tombaient sur la ville, je me figure qu'elles s'approchaient de l'âtre, ouvraient le Livre ou maniaient le fuseau.

TH. PITTARD.

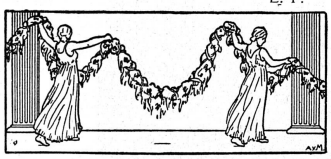

A travers les Sociétés

Presse féministe.

Une séance de présentation de travaux de diplômes pour bibliothécaires vient d'avoir lieu à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, qui a offert un intérêt tout particulier pour nous, féministes : Mlle Simone Schürch (Berne), qui fut pendant une législature membre du Comité de l'Association genevoise pour le Suffrage, avait choisi comme sujet de travail un *Essai historique et bibliographique sur les périodiques féministes*. Sous la direction de M. Auguste Bouvier, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, et avec le concours de féministes actives, elle a procédé à de patientes recherches et études, reliant de façon très juste le développement de la presse féministe à l'histoire de notre mouvement; aussi son travail constitue de la sorte un précieux document pour toutes celles qui, jusqu'à présent, devaient chercher ces renseignements épars dans des bibliothèques et des collections.

Nous reviendrons plus en détail sur cette belle étude faite avec autant de conviction féministe que d'intérêt scientifique par Mlle Schürch, mais nous tenions à nous associer dès aujourd'hui aux félicitations qui lui ont été décernées par ses professeurs et la directrice de l'Ecole, Mme Wagner-Beck, en lui remettant un diplôme bien mérité.

E. GD.

Les femmes bernoises et l'économie de guerre.

Plus de 22.000 femmes du Jura bernois et du « vieux canton » (sans l'Oberland) ont profité de l'occasion offerte en 1941 par l'Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail d'adapter leurs connaissances ménagères à l'économie de guerre dans des cours complémentaires de courte durée. Un rapport présenté récemment à l'assemblée générale de la Fédération cantonale des Sociétés féminines bernoises donne plusieurs détails intéressant spécialement le Jura. La participation fut très forte : ainsi le district de Porrentruy, qui compte 36 communes, avait organisé des cours dans 27 communes et pour le moins 2 par communes. La commune de Delémont seule y figure avec 20 cours différents. En tout 513 cours furent donnés dans 138 communes, par 56 institutrices ménagères. 412 cours portaient sur la cuisine adaptée à l'économie de guerre et réunirent 19.408 participantes, 67 cours étaient destinés au travaux à l'aiguille (par ex.: « Comment faire du neuf avec du vieux?), avec 1210 « élèves», et enfin 1604 femmes suivirent les 34 démonstrations sur la lessive et l'entretien du linge.

Les autorités fédérales et cantonales qui ont largement contribué à l'organisation de ces cours peuvent être assurées que rarement subventions publiques ont été accueillies et dépensées avec autant de joie que ce fut le cas ici.

A part ces cours de courte durée, la Commission des cours a organisé 6 cours itinérants. L'industrie du Jura absorbant la population ouvrière, un seul de ces cours de 5-8 semaines a pu être donné à Montfaucon. Espérons que l'hiver prochain, ils seront plus nombreux et espérons aussi que cet intérêt pour l'enseignement ménager témoigné dans le Jura se maintiendra et ouvrira la porte à une instruction régulière d'âge scolaire et post-scolaire.

U.S.F.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 27 juin:

OLTEN: Groupement suisse « La Femme et la Démocratie », Hôtel Schweizerhof, 14 h. 40: Séance sur convocation du Comité Exécutif.

Dimanche 28 juin.

OLTEN: Association suisse pour le Suffrage féminin, Hôtel Schweizerhof, 10 h. 30: Séance sur convocation du Comité Central. Ordre du jour: Etude du projet de création d'un Secrétariat permanent.

Mercredi 1er juillet:

NEUCHATEL: Union Féministe pour le Suffrage, Restaurant neuchâtelois, 20 h. 15: Séance mensuelle. 1. Compte rendu de l'Assemblée de l'A. S. S. F. à Bienne; 2. L'aide volontaire à la campagne: Mlle Cécile Clerc.

Contre les douleurs, migraines, grippe, et rhumatismes, le cachet

SOULAGINE

est toujours efficace

Dépôt général :
Pharmacie du Bourg-de-Four, **E. Homberger**, Dr en pharmacie, Genève

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91
Explications gratuites de Mme V. Renaud

Bibliothèque pour la jeunesse
Au Blé qui Lève
chez Mme I.-L. DUFOUR
La Vuachère
LAUSANNE
Prêts de livres dans toute la Suisse.
Renseignements gratuits

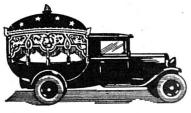

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Soutenez votre „Mouvement" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité